



DEL- 2024 - 022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 11
Votants : 15

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF
PRINCIPAL 2024**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le Jeudi 28 mars
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., Mme PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., Mme BARON A., M CARETTE C. ; Mme CLÉRO V., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., Mme PASQUEREAU C., M GAULTIER J-L, M DUGUÉ V., Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B. ; M BAUDRY M.,

POUVOIRS : M GAULTIER J-L a donné pouvoir à M CAILLER R.
M SOURISSEAU B. a donné pouvoir à M EVIN P.
Mme LAMBERT a donné pouvoir à Mme PETITEAU M-E
M DUGUE V. a donné pouvoir à Mme BARON A.

SECRETAIRE : M BOUCHEREAU F.

Après avoir voté le compte de gestion, de M le Receveur, le compte administratif 2023 en séance du 28 Mars, ce jour, et affecté les résultats, Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2024, préparé avec la Commission Finances, à savoir :

FONCTIONNEMENT : DEPENSES : 1 206 830.15 €
RECETTES : 1 206 830.15 €

INVESTISSEMENT : DEPENSES 1 996 178.27 €
RECETTES 1 996 178.27 €

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du détail du fonctionnement et des investissements proposés :

VOTE à l'unanimité le Budget Primitif 2024, tel qu'il est présenté.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 02 AVR. 2024

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 02 AVR. 2024

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE,
Pascal EVIN

